



ANNEXE 2 - Logiciels

La présente Annexe Logiciels (« Annexe 2 ») est une Annexe aux Conditions Générales auxquelles est jointe la présente Annexe 2. Les Conditions Générales et la présente Annexe 2 ainsi que l'Annexe 1, l'Annexe 3 et l'Annexe 4 constituent le Contrat-Cadre. La présente Annexe 2 prendra fin à la même date que lesdites Conditions Générales.

1. DÉFINITIONS

1.1 Le terme « **Date de Début** » désigne la date d'expédition du support physique ou la date d'effet de la commande si l'expédition du support physique n'est pas requise (si la commande a été passée sur NAVY TECHNOLOGIES Store, la date d'effet correspond à la date à laquelle la commande a été envoyée à NAVY TECHNOLOGIES).

1.2 Les termes utilisés, mais non définis dans la présente Annexe 2, ont la même signification que celle indiquée dans les Conditions Générales.

2. DROITS CONCÉDÉS

2.1 Dès l'acceptation de Votre commande par NAVY TECHNOLOGIES, il Vous est concédé un droit d'usage restreint non exclusif, non cessible, gratuit et pour la durée de protection des droits d'auteur (sauf autrement stipulé au bon de commande) d'utiliser les Logiciels et de bénéficier des Offres de Services relatives aux Logiciels, exclusivement pour les opérations internes liées à Votre activité, et sous réserve des conditions stipulées au Contrat-Cadre, y compris les définitions et règles tarifaires indiquées dans la commande et la Documentation du Logiciel.

2.2 Moyennant le paiement des Offres de Services relatives aux Logiciels, Vous obtiendrez une licence restreinte, non exclusive, incessible, pour la durée de protection des droits d'auteur et gratuite pour utiliser, dans le cadre de Vos opérations internes, tout élément développé par NAVY TECHNOLOGIES et qui Vous sera livré au titre de la présente Annexe 2 (les « livrables »). Toutefois, certains livrables peuvent être soumis à des conditions de licence supplémentaires stipulées dans la commande.

2.3 Vous pouvez permettre à Vos mandataires et cocontractants (y compris notamment en infogérance) d'utiliser les Logiciels et les livrables pour Vos opérations internes et Vous êtes responsable de la conformité d'une telle utilisation aux Conditions Générales et à la présente Annexe 2. Pour les Logiciels qui sont spécialement conçus pour permettre à Vos clients et fournisseurs d'interagir avec Vous dans le cadre de l'avancement de Vos opérations internes, une telle utilisation est autorisée en vertu des Conditions Générales de la présente Annexe 2.

2.4 Vous êtes autorisé à faire le nombre de copies nécessaire et une copie du support physique pour chaque Logiciel pour lequel Vous êtes licencié.

3. RESTRICTIONS

3.1 Les Logiciels peuvent comprendre ou exiger l'utilisation de technologies de tiers qui sont fournis avec les Logiciels. NAVY TECHNOLOGIES peut émettre des avertissements dans la Documentation du Logiciel, les fichiers readme ou les notifications relatives à ces technologies de tiers. Lesdites technologies de tiers Vous sont licenciées selon les termes du Contrat-Cadre ou, si précisé dans la Documentation du Logiciel, les fichiers readme ou les notices au titre de Termes Distincts. Votre droit d'utiliser la Technologie de Tiers sous Licence Distincte n'est absolument pas limité par le présent Contrat-Cadre. Cependant, pour plus de clarté, nonobstant



l'existence d'une notice, une technologie de tiers qui n'est pas une Technologie de Tiers sous Licence Distincte est réputée faire partie des Logiciels et est licenciée selon les termes du présent Contrat-Cadre.

Si, au titre d'un bon de commande, Vous êtes autorisé à distribuer les Logiciels, Vous devez diffuser tous ces avertissements et codes sources associés à la Technologie de Tiers sous Licence Distincte comme indiqué dans la forme et dans la mesure où le code source est fourni par NAVY TECHNOLOGIES et Vous devez distribuer la Technologie de Tiers sous Licence Distincte des Conditions Distinctes (dans la forme et dans la mesure où les Conditions Distinctes sont fournies par NAVY TECHNOLOGIES). Nonobstant ce qui précède, Votre droit relatif aux Logiciels est limité exclusivement aux droits concédés au titre de Votre bon de commande.

3.2 Vous n'êtes pas autorisé :

- a. à enlever ou modifier les mentions notamment de propriété figurant sur les Logiciels NAVY TECHNOLOGIES ou de ses concédants ;
- b. à mettre les Logiciels ou les composants résultant des Offres de Services à la disposition de tiers pour les opérations internes liées à leur propre activité (à moins qu'un tel accès ne soit expressément autorisé par la licence du Logiciel ou des composants résultant des Offres de Services que Vous avez acquises) ;
- c. à effectuer ou permettre le désassemblage (sauf s'il est légalement obligatoire pour l'interopérabilité), la décompilation ou l'ingénierie à rebours des Logiciels (ladite interdiction s'applique notamment à l'examen des structures de données ou d'éléments similaires produits par les Logiciels) ;
- d. à divulguer les résultats d'essais comparatifs des Logiciels sans l'accord préalable et écrit de NAVY TECHNOLOGIES.

3.3 L'interdiction relative à la cession ou au transfert des Logiciels ou de tout titre sur ceux-ci dans les termes de l'article 15 des Conditions Générales s'applique à tous les Logiciels licenciés en vertu de la présente Annexe 2, sauf dans la mesure où une telle interdiction est rendue inapplicable en vertu de la loi en vigueur.

4. LOGICIELS D'ÉVALUATION

Vous avez la faculté de commander des Licences d'évaluation ou NAVY TECHNOLOGIES peut livrer des Logiciels en plus de ceux commandés, que Vous ne pouvez utiliser qu'à des fins d'évaluation et en aucun cas à des fins de production. Vous n'êtes pas autorisé à utiliser les Logiciels d'évaluation pour fournir ou suivre des prestations de formation par destriers portant sur le contenu ou sur les fonctionnalités des Logiciels. Vous disposez d'un délai de 30 jours à compter de la Date de Début pour évaluer ces Logiciels. Pour utiliser un ou plusieurs de ces Logiciels après la période d'évaluation de 30 jours, Vous devez obtenir une licence pour lesdits Logiciels de la part d'NAVY TECHNOLOGIES ou d'un revendeur agréé. Si, à la fin de la période d'évaluation de 30 jours, Vous décidez de ne pas acquérir de licence, Vous Vous engagez à en cesser toute utilisation et à l'effacer de Vos systèmes informatiques. Les Logiciels fournis à des fins d'évaluation sont fournis en l'état et NAVY TECHNOLOGIES ne fournit à ce titre aucun support technique ni garantie quelsqu'ils soient.

5. SUPPORT TECHNIQUE

5.1 Pour les besoins du bon de commande, le terme support technique désigne les services annuels de support technique NAVY TECHNOLOGIES que Vous pouvez commander auprès de NAVY TECHNOLOGIES ou d'un revendeur autorisé. S'il est commandé, le support technique annuel (comprenant la première année et toutes les années suivantes) est fourni conformément aux conditions générales de support technique NAVY TECHNOLOGIES en vigueur au moment où lesdits services sont fournis. Vous vous engagez à coopérer avec NAVY TECHNOLOGIES et à fournir les accès, les ressources, le matériel, le personnel, les informations et toutes autorisations que NAVY TECHNOLOGIES pourrait requérir pour l'exécution des services de support technique. Les conditions générales du support technique sont incluses dans la présente Annexe 2 et peuvent être soumises à modification à la discrétion de NAVY TECHNOLOGIES ; toutefois, NAVY TECHNOLOGIES ne réduira pas matériellement le niveau des services de support technique fournis pendant la période pour laquelle Vous avez payé le support technique. Vous devez prendre connaissance des conditions générales avant chaque commande.



5.2 Si Vous choisissez d'acquérir le support technique pour une licence de Logiciel appartenant à un groupe de licences, Vous devez acquérir le même niveau de support technique pour toutes les licences appartenant à ce même groupe. Vous avez la faculté de résilier le support technique pour un sous-groupe de licences, seulement si Vous acceptez de résilier les licences de ce sous-groupe. Les redevances de support technique des licences restantes seront calculées conformément aux conditions générales de support technique en vigueur à la date de la résiliation. La définition du groupe de licences figure aux conditions générales de support technique actuellement en vigueur. Si Vous décidez de ne pas acquérir de support technique, Vous n'êtes pas autorisé à mettre à jour les licences de Logiciel non supportées avec les nouvelles versions.

6. OFFRES DE SERVICES RELATIVES AUX LOGICIELS

En complément du support technique, Vous pouvez commander un nombre limité d'Offres de Services relatives aux Logiciels selon la présente Annexe 2, comme précisé dans le document d'Offres de Services Relatives aux Logiciels qui est disponible auprès de la direction commerciale de NAVY TECHNOLOGIES. Vous vous engagez à coopérer avec NAVY TECHNOLOGIES et à fournir les accès, les informations et une pleine coopération de bonne foi raisonnablement nécessaires pour permettre à NAVY TECHNOLOGIES d'exécuter ces Offres de Services et Vous prendrez toutes les mesures identifiées comme de Votre responsabilité dans le bon de commande. Si pendant l'exécution des Offres de Services, NAVY TECHNOLOGIES demande accès à des produits d'autres fournisseurs qui font partie de Votre système, Vous serez responsable de l'acquisition de ces produits et des droits de licences nécessaires pour permettre à NAVY TECHNOLOGIES d'accéder à ces produits en Votre nom. Les Offres de Services fournies peuvent être afférentes à Votre licence permettant d'utiliser les Logiciels détenus ou distribués par NAVY TECHNOLOGIES que Vous acquérez par une commande séparée. Le contrat mentionné dans ladite commande régira Votre utilisation desdits Logiciels.

7. GARANTIES, EXCLUSIONS ET RECOURS EXCLUSIF

7.1 NAVY TECHNOLOGIES garantit que les Logiciels pour lesquels Vous êtes licencié fonctionneront comme indiqué dans la Documentation pendant un an à compter de la date de livraison (par exemple livraison physique ou par téléchargement). Vous devez avertir NAVY TECHNOLOGIES de tout manquement à cette garantie dans le délai d'un (1) an à compter de la date de livraison. NAVY TECHNOLOGIES garantit également que les services de support technique et les Offres de Support associées aux Logiciels commandés au titre de la présente Annexe 2 (tels que définis à l'article 6 ci-dessus) seront fournis de façon professionnelle et conforme aux règles de l'art. Vous devez avertir NAVY TECHNOLOGIES de tout manquement à cette garantie dans les quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date de l'exécution du service de support technique ou de l'Offre de Services associée aux Logiciels défectueux.

7.2 NAVY TECHNOLOGIES NE GARANTIT PAS QUE LES LOGICIELS FONCTIONNERONT DE MANIÈRE ININTERROMPUE OU EXEMPTÉ D'ERREURS NI QUE NAVY TECHNOLOGIES CORRIGERA TOUTES LES ERREURS

7.3 POUR TOUT MANQUEMENT AUX GARANTIES CI-DESSUS, VOTRE RECOURS EXCLUSIF ET L'ENTIÈRE RESPONSABILITÉ DE NAVY TECHNOLOGIES CONSISTERONT: (A) EN LA CORRECTION DES ERREURS DES LOGICIELS À L'ORIGINE DU MANQUEMENT À LA GARANTIE OU, SI NAVY TECHNOLOGIES EST DANS L'IMPOSSIBILITÉ D'Y REMÉDIER À DES CONDITIONS COMMERCIALES ACCEPTABLES, VOUS POUVEZ RÉSILIER LES LICENCES DE LOGICIELS ET VOUS FAIRE REMBOURSER LES REDEVANCES PAYÉES À NAVY TECHNOLOGIES POUR LES LICENCES DE LOGICIELS ET TOUTE REDEVANCE PAYÉE D'AVANCE DE SUPPORT TECHNIQUE RELATIVE AUXDITS LOGICIELS, NON UTILISÉE : OU (B) EN LA RÉ-EXÉCUTION DE L'OFFRE DE SERVICES ASSOCIÉE AUX LOGICIELS À L'ORIGINE DU MANQUEMENT OU, SI NAVY TECHNOLOGIES EST DANS L'IMPOSSIBILITÉ D'Y REMÉDIER À DES CONDITIONS COMMERCIALES ACCEPTABLES, VOUS POUVEZ RÉSILIER L'OFFRE DE SERVICES ASSOCIÉS AUX LOGICIELS ET VOUS FAIRE REMBOURSER LES REDEVANCES PAYÉES AU TITRE DESDITS SERVICES.

7.4 DANS LES LIMITES PERMISES PAR LA LOI, CETTE GARANTIE EST EXCLUSIVE ET IL N'Y A AUCUNE AUTRE GARANTIE EXPRESSE, NOTAMMENT D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER.

8. AUDIT



Après Vous avoir prévenu 45 jours à l'avance par écrit, NAVY TECHNOLOGIES se réserve le droit d'auditer Votre utilisation des Logiciels pour s'assurer que Votre utilisation des Logiciels est conforme aux conditions de la commande applicable et du Contrat-Cadre. Un tel audit ne doit pas interférer de manière déraisonnable avec vos opérations commerciales normales.

Vous vous engagez à coopérer avec l'audit de NAVY TECHNOLOGIES et à fournir une aide raisonnable et l'accès aux informations raisonnablement requises par NAVY TECHNOLOGIES. Cette assistance inclut, sans toutefois s'y limiter, l'exécution d'outils de mesure des données NAVY TECHNOLOGIES sur vos serveurs et la fourniture des données résultantes à NAVY TECHNOLOGIES.

Les résultats de l'audit et les données non publiques obtenues au cours de l'audit (y compris les constatations et les rapports résultant de l'audit) sont soumis aux dispositions de la section 8 (Confidentialité) des Conditions générales.

Si l'audit permet de révéler une non-conformité, vous acceptez de corriger la situation (ce qui peut inclure, sans limitation, le paiement de frais pour des licences supplémentaires pour des programmes), dans les 30 jours suivant l'avis écrit de cette non-conformité. Si vous ne corrigez pas cette non-conformité, NAVY TECHNOLOGIES a, de plein droit, la faculté de mettre fin (a) à l'Offre de Services associée aux Logiciels (y compris le support technique) ; (b) aux licences de Logiciels commandées au titre de la présente Annexe 2 et du contrat associé et/ou (c) de mettre fin au Contrat- Cadre. Vous convenez que NAVY TECHNOLOGIES ne doit pas être tenu pour responsable de Vos frais encourus en participant à l'audit.

9. LOGISTIQUE DE COMMANDE

9.1 Livraison et Installation

9.1.1 Vous êtes responsable de l'installation des Logiciels, excepté si les Logiciels ont été préinstallés par NAVY TECHNOLOGIES, sur le Matériel que Vous avez commandé au titre du bon de commande, excepté si Vous avez commandé les services d'installation NAVY TECHNOLOGIES pour lesdits Logiciels.

9.1.2 NAVY TECHNOLOGIES a mis les logiciels à Votre disposition sur support physique ou pour que vous les téléchargez par les différents moyens précisés dans la documentation ou sur le site web du logiciel concerné. Les Logiciels indiqués dans l'article Logiciels et Offres de Services relatives au Support Logiciel du bon de commande en vigueur. À partir de Ce support ou de cette adresse Internet, Vous pouvez accéder et télécharger sur Votre site la dernière version de production des Logiciels et de la Documentation de tous les Logiciels répertoriés en vigueur à la date d'effet du bon de commande. À condition que Vous ayez maintenu sans interruption le support technique des Logiciels indiqués, Vous pouvez continuer à télécharger les Logiciels et la Documentation de Logiciel. Veuillez noter que tous les Logiciels ne sont pas disponibles dans toutes les combinaisons de matériel/système d'exploitation. Pour les Logiciels les plus récents, vous devez vérifier la disponibilité pour un téléchargement à l'adresse électronique désignée ci-dessus. Vous convenez, qu'au titre du bon de commande en vigueur, NAVY TECHNOLOGIES n'a pas d'autre obligation de livraison électronique ou autre.

9.1.3 Si commandé, NAVY TECHNOLOGIES livrera le support physique à l'adresse de livraison indiquée au bon de commande en vigueur. Vous reconnaissez être redevable des frais afférents à ces supports physiques et à la livraison. Les conditions d'expédition en vigueur à la livraison du support physique vous seront préalablement communiquées.

9.2 Territoire

Les Logiciels sont destinés à une utilisation dans le ou les pays indiqués dans le bon de commande.

9.3 Prix, Facturation et Obligations de Règlement

9.3.1 En souscrivant l'obligation de règlement au titre d'un bon de commande, Vous reconnaissez que Vous n'avez pas pris l'engagement de payer votre commande en considération de la mise à disposition future d'un Logiciel ou d'une mise à jour. Toutefois, (a) si Vous commandez le support technique, la phrase



précédente ne libère pas NAVY TECHNOLOGIES de son obligation de fournir un tel support technique au titre du Contrat-Cadre, au fur et à mesure des disponibilités, en accord avec les conditions générales de support technique NAVY TECHNOLOGIES en vigueur, et (b) la phrase précédente ne modifie pas les droits qui Vous sont concédés au titre d'un bon de commande et du Contrat-Cadre.

9.3.2 Les Logiciels sont facturés à compter de la Date de Début.

9.3.3 Les redevances pour les Offres de Services relatives aux Logiciels sont facturées préalablement à l'exécution des Offres de Services relatives aux Logiciels ; plus précisément, les redevances de support technique sont facturées annuellement terme à échoir. La période d'exécution des Offres de Services associées aux Logiciels prend effet à compter de la Date de Début.

9.3.4 En plus des redevances indiquées au bon de commande, NAVY TECHNOLOGIES Vous facturera tous les frais de livraison ou toutes taxes en vigueur. Vous serez responsable desdits frais et taxes.